

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 9 mars 1989, à 10 heures.

Président : M. Chusei Yamada (Japon)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 493ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence continuera aujourd'hui son examen du point 5 de l'ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Cependant, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Dans le cadre du point de l'ordre du jour examiné aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que les consultations officieuses ont abouti à un accord sur le mandat et la présidence du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je saisisrai donc la Conférence, pour adoption aujourd'hui, d'un projet de décision sur le rétablissement du Comité spécial et la nomination du président, ainsi que des projets de décision sur les demandes formulées par des Etats non membres en vue de participer aux travaux de la Conférence. Pour des raisons pratiques, nous sommes convenus hier à la Réunion des coordinateurs de supprimer la procédure consistant à tenir d'abord une réunion officieuse pour examiner ces questions. Nous nous occuperons donc de ces questions à la présente séance plénière lorsque nous aurons épuisé la liste des orateurs.

Est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant de la Mongolie.

M. BAYART (Mongolie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais dire combien je suis heureux de vous voir occuper la présidence. Je suis sûr que votre calme impartialité et votre sagesse orientale jointes à votre habileté diplomatique vous permettront de quider avec succès le travail de la Conférence du désarmement au cours de ce mois. J'aimerais remercier l'ambassadeur Pugliese de l'Italie qui, en vous précédant à ce poste élevé, a permis à notre session de 1989 de bien commencer. Permettez-moi aussi de profiter de cette occasion pour exprimer la chaleureuse bienvenue de ma délégation aux nouveaux représentants de la République islamique d'Iran, de la Birmanie, de l'Inde, de la Belgique, de la République démocratique allemande, de la Suède, de l'Australie, du Kenya, du Pakistan, de l'Algérie et de la Tchécoslovaquie. Je les assure de la coopération de la délégation mongole.

La session de 1989 de la Conférence du désarmement se tient dans une atmosphère d'espérance croissante de la voir obtenir des résultats tangibles et pratiques. Ces espoirs sont dus aux changements positifs significatifs qui sont intervenus dans le domaine des relations internationales, ainsi qu'aux accords importants qui ont été conclus dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Le mécanisme qui a été mis en route pour réduire les arsenaux nucléaires est aujourd'hui complété par des négociations entre 23 Etats sur la réduction des forces armées et des armements en Europe.

(M. Bayart, Mongolie)

La Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques a répondu à l'attente du monde et a servi de jalon important dans la lutte pour débarrasser notre planète des armes chimiques. A notre avis, dans cette situation, la quête du désarmement acquiert des paramètres qualitativement nouveaux dans toutes ses orientations fondamentales. Il y a une prise de conscience croissante et une détermination de renoncer au principe du surarmement et se tourner vers celui d'une défense suffisante. Non seulement on se débarrasse d'anciens stéréotypes et l'on apprécie différemment certaines valeurs, mais on voit apparaître aussi une nouvelle démarche réaliste en vue d'accroître la confiance et la sécurité.

La Mongolie se félicite du succès de la mise en oeuvre du Traité FNI et s'attend à une reprise sous peu des entretiens soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales visant à atteindre l'objectif déclaré d'une réduction de 50 % de leurs armements stratégiques offensifs, tout en maintenant en vigueur le Traité ABM tel qu'il a été signé en 1972. A notre avis, la détente dans la confrontation militaire en Europe aurait des effets très favorables sur le renforcement de la stabilité et de la sécurité, non seulement sur ce continent mais aussi dans le monde entier. La décision de l'Union soviétique de réduire unilatéralement ses forces armées et ses armements en Europe et en Asie, comme le Secrétaire général Gorbatchev l'a déclaré à la session de décembre dernier de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que les décisions correspondantes prises par les autres Etats signataires du Traité de Varsovie, ont apporté une contribution pratique de grande valeur à l'ensemble du processus de désarmement et ont accru la confiance entre les nations; elles montrent clairement la détermination de ces Etats de réaliser aussi un progrès décisif dans le domaine du désarmement classique.

Comme les dirigeants de mon pays et de l'URSS l'ont déjà annoncé, la majorité des troupes soviétiques temporairement stationnées sur le territoire de la République populaire mongole rentreront chez elles en 1989-1990. Je suis heureux d'informer la Conférence du désarmement que mon gouvernement a récemment décidé de réduire de 13 000 hommes en 1989-1990 les effectifs des forces armées de mon pays et de transformer 1 000 véhicules de transport et 90 véhicules blindés et à chenilles pour les utiliser dans l'économie civile. J'ai prié le secrétariat de diffuser le texte de cette décision comme document officiel de la Conférence du désarmement, et il est actuellement distribué. Il faudrait souligner que la décision de mon gouvernement est entièrement conforme à l'objectif de promouvoir le développement de l'économie nationale et d'accroître les ressources financières et humaines pour améliorer le bien-être de notre population.

Toutes ces décisions ont été dictées par notre désir réel de promouvoir par des actes la confiance et la coopération dans les relations entre les Etats, ainsi que l'évolution positive qui se produit dans le monde entier et particulièrement en Asie.

(M. Bayart, Mongolie)

Comme beaucoup d'autres, nous pensons que jamais les conditions ne seront aussi favorables pour un désarmement qu'elles le sont aujourd'hui. Ce serait donc une erreur impardonnable si la Conférence ne profitait pas de la situation actuelle et n'apportait pas une contribution appréciable à la promotion de l'évolution positive qui se produit dans le monde entier. A notre avis, cette année 1989 devrait être témoin ici d'un tournant crucial dans nos progrès vers l'achèvement des travaux consacrés à la Convention sur les armes chimiques.

Ainsi que S. E. M. Genscher, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, l'a fait remarquer à juste titre dans sa déclaration du 2 mars 1989, si tous les intéressés font preuve de bonne volonté, il devrait être possible de parvenir à une convention avant la fin de l'année.

Il est extrêmement important que les négociations sur les armes chimiques ne perdent rien de leur dynamisme. Au cours des négociations, tous les efforts devraient s'orienter vers la recherche d'une solution aux problèmes posés, et non vers la révision de compromis obtenus après bien des efforts.

L'état actuel des négociations nous permet de conclure qu'il n'existe aujourd'hui aucun problème qui ne puisse être résolu ou qui pourrait constituer un obstacle durable aux négociations en cours. Il est certain qu'il se pose actuellement des problèmes qui sont principalement d'une nature technique mais, si tout le monde souhaite arriver à un accord, ils pourraient être résolus sans grande difficulté. En parlant de la question des armes chimiques, je limiterai surtout mes observations à ses aspects de vérification. Je traiterai dans une déclaration ultérieure des autres problèmes liés aux négociations sur cette question.

Le Comité spécial concentre actuellement son attention, entre autres sujets, sur la question de la vérification qui occupe une place de premier plan parmi les problèmes restant à résoudre. C'est pourquoi je me félicite de la création d'un groupe de travail pour s'occuper de ce sujet. Le texte évolutif de notre future convention contient les mécanismes principaux de vérification qui ont été élaborés à des degrés divers. Certains d'entre eux ont été presque achevés, alors que d'autres sont en cours d'élaboration.

Comme de nombreuses autres délégations, la délégation mongole considère que chaque fois que l'on soulève la question de la vérification de la convention, on doit partir de l'hypothèse que les intérêts des Etats en matière de sécurité doivent prévaloir sur les intérêts commerciaux et autres. Nous pourrions naturellement penser aux intérêts particuliers de certaines sociétés et en tenir compte chaque fois que c'est possible.

Au cours des négociations, un certain nombre de délégations ont présenté des idées et des propositions utiles sur la question de la vérification, y compris l'idée de recourir chaque fois que c'est possible aux dispositions pertinentes en matière de vérification que l'on trouve dans le Traité FNI,

(M. Bayart, Mongolie)

dans le document de la Conférence de Stockholm et dans la pratique courante de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous comprenons bien que l'objet de ces dispositions n'est pas le même, mais rien ne nous empêche d'étudier l'expérience ainsi acquise. A notre avis, le Groupe de travail 1 sur la vérification pourrait s'en charger.

L'ordre du jour de la Conférence du désarmement contient d'autres questions prioritaires. Tout en reconnaissant l'importance capitale des négociations sur les armes chimiques, on ne devrait pas leur permettre d'éclipser d'autres points de l'ordre du jour. Celui auquel je pense avant tout est le point I, l'interdiction des essais nucléaires, qui a toujours été et reste un sujet essentiel à cause de l'influence qu'il pourrait avoir sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. La Conférence n'aurait aucune justification de rester inactive sur cette question vitale. Elle est actuellement saisie d'un grand nombre de propositions visant à créer un organe subsidiaire qui aborderait sérieusement le problème de l'interdiction des essais nucléaires. Sans exclure d'autres possibilités, nous continuons à voir dans le document CD/863 un moyen de sortir de l'impasse sur la question du mandat.

La Conférence n'a absolument pas épuisé tous les moyens possibles de créer un organe de travail. Par exemple, en recherchant une approche commune, la question dite du mandat pourrait être examinée dans le cadre de consultations officieuses à participation non restreinte que vous dirigeriez, Monsieur le Président, afin de faciliter la création d'un comité spécial. La délégation mongole vous promet son plein appui et sa coopération dans vos efforts visant à sortir de cette impasse.

En même temps, il est essentiel de poursuivre le travail sur l'élaboration d'un système de vérification sismique pour une interdiction complète des essais. Ce système devrait être fondé sur l'échange international de tracés ou données de niveau II. A notre avis, en plus de la vérification sismique de la non-réalisation d'explosions nucléaires, de l'inspection sur place et de la surveillance de la sécurité radiologique, il est possible d'appliquer d'autres mesures de vérification dans ce domaine. Nous partageons l'évaluation que vous avez faite, Monsieur le Président, dans votre déclaration du 28 février 1989 en disant que nous arrivions peut-être à un point où il nous faudrait commencer à envisager sérieusement les aspects multiples de la vérification sous un angle plus large et plus concret et donner une orientation appropriée au travail du Groupe d'experts scientifiques.

A ce sujet, nous pensons qu'il existe de bonnes perspectives pour créer un groupe d'experts scientifiques qui serait chargé de la tâche urgente de préparer des propositions concrètes sur le système de vérification de la non-réalisation d'explosions nucléaires. A condition qu'il ne fasse pas double emploi avec le travail du Groupe d'experts sismologues, ce groupe pourrait aussi être chargé d'organiser un échange de vues sur la place et le rôle des éléments sismiques dans l'ensemble du système de vérification.

(M. Bayart, Mongolie)

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est l'une des priorités des négociations sur le désarmement. Ainsi que l'a souligné avec éloquence S. E. M. Andreotti, ministre italien des affaires étrangères, "... ce secteur d'activité présente un immense intérêt pour assurer à l'humanité un avenir pacifique et qui exigera de notre part à tous un engagement croissant".

Nous venons d'apprendre la bonne nouvelle concernant l'accord pour le rétablissement du Comité spécial de l'espace.

De 1985 à 1988, au sein du Comité spécial, les représentants des Etats membres de la Conférence du désarmement ont porté leur attention sur un certain nombre de questions telles que la situation de l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité, la nécessité de prévenir une course aux armements dans l'espace, le non-déploiement des armes dans l'espace, la corrélation entre la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la limitation des armements accompagnée de mesures de désarmement dans d'autres domaines, la relation entre les efforts bilatéraux et multilatéraux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, la définition des armes spatiales, l'amélioration des procédures de travail du Comité spécial, la nécessité de renforcer le régime juridique existant et, enfin, les problèmes liés à la vérification et au respect des engagements.

De nombreuses délégations se sont exprimées en faveur d'un mandat du Comité spécial qui envisagerait des négociations, considérant que l'étape d'identification et d'examen des problèmes liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace était terminée; elles ont souligné qu'il était indispensable d'entreprendre un travail plus substantiel.

Presque tous les membres de la Conférence du désarmement ont exprimé leur attitude à l'égard de l'idée d'entreprendre des négociations multilatérales. Le Comité spécial a été saisi de propositions de caractère général et d'autres portant partiellement sur certains aspects du problème.

Si nous ne sommes pas tous prêts à entreprendre des négociations sur le fond de ces propositions, nous pourrions aborder en premier les mesures partielles ou mesures dites supplémentaires, y compris celles visant à renforcer la confiance et la transparence dans ce domaine. Ici, l'idée de la République fédérale d'Allemagne d'élaborer un "Code de la route" dans l'espace mérite notre intérêt. Nous jugeons très importante la proposition de l'Argentine tendant à ce que chaque Etat membre de la Conférence du désarmement déclare qu'il n'a pas déployé d'armes dans l'espace à titre permanent.

Nous pouvons voir ainsi qu'au cours de ses travaux de 1985 à 1988, le Comité spécial a accumulé un grand nombre d'idées et de propositions utiles. La plupart d'entre elles contiennent des éléments constructifs qui sont acceptables à la majorité et qui constituent une bonne base pour

(M. Bayart, Mongolie)

des négociations concrètes et orientées vers un but défini. En outre, tous les pays ont soumis des idées et des suggestions concernant des négociations, y compris ceux qui ne sont pas prêts actuellement à entreprendre des négociations concrètes.

Telles sont les quelques observations que la délégation mongole a voulu formuler à cette étape de notre travail.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Bayart pour sa déclaration et pour les paroles très aimables qu'il a eues à mon égard. La liste des orateurs est maintenant épuisée. Avant que nous passions à la décision au sujet du point 5 de l'ordre du jour, y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait intervenir ? Je donne la parole au représentant de l'Egypte.

M. ELARABY (Egypte) (traduit de l'anglais) : J'aimerais faire, au nom du Groupe des 21, une déclaration concernant le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cependant, avant de le faire, comme c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci, je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, nos meilleurs souhaits et exprimer notre reconnaissance à l'ambassadeur Pugliese.

Le Groupe des 21 continue d'insister sur l'importance de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et sur l'urgence de prévenir une course aux armements dans ce milieu.

Le 7 décembre 1988, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/70 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace à une majorité écrasante, avec une seule voix contre. Dans cette résolution, elle priait la Conférence du désarmement d'examiner à titre prioritaire la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et d'accélérer l'examen, sous tous ses aspects, de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en tenant compte de toutes les propositions et initiatives pertinentes. Elle priait en outre la Conférence du désarmement "de reconstituer au début de sa session de 1989, avec le mandat voulu, un comité spécial chargé d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace."

Le Groupe des 21 maintient entièrement son engagement de mettre en oeuvre les dispositions de cette résolution. Il considère que son adoption reflète l'approbation du souhait de charger le Comité spécial d'améliorer le mandat d'une manière commensurable avec les responsabilités de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

(M. Elaraby, Egypte)

Se heurtant une fois de plus à la position rigide adoptée par le groupe occidental, en particulier par une délégation appartenant à ce groupe, le Groupe des 21 regrette qu'il n'ait pas été jugé possible d'améliorer le mandat conformément à la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale, ni de reprendre les travaux en les accompagnant d'une déclaration du Président de la Conférence, comme on l'avait fait les années précédentes.

Compte tenu du besoin urgent d'examiner sans retard la question importante de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui exige le rétablissement rapide du Comité spécial, le Groupe des 21 a décidé une fois de plus de faire preuve à nouveau de bonne volonté et de souplesse en acceptant de travailler sur la base du mandat des années précédentes.

Pendant, le Groupe des 21 rappelle que le mandat comprend l'examen des mesures proposées en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le Groupe des 21 estime que le Comité spécial devrait donc commencer son travail immédiatement afin de réaliser des progrès et d'obtenir des résultats positifs.

Telle est la déclaration que ma délégation a été chargée de faire au nom du Groupe des 21.

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadeur Elaraby pour sa déclaration au nom du Groupe des 21 et pour les paroles très aimables qu'il a eues à mon égard. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole avant que nous prenions une décision au sujet du mandat ?

J'ai maintenant l'intention de saisir la Conférence du projet de mandat pour le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui est publié sous la cote CD/WP.358. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

J'aimerais maintenant proposer la nomination du Président du Comité spécial. Je crois comprendre que la Conférence est convenue de désigner l'ambassadeur Luvsandorjiin Bayart de la Mongolie comme Président du Comité spécial. Puis-je supposer que la Conférence est d'accord ?

Il en est ainsi décidé.

Ambassadeur Bayart, au nom de la Conférence, j'aimerais vous présenter nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre nomination au poste de Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et vous offrir nos meilleurs vœux de succès. Vous avez présidé ce même comité en 1986 et je suis convaincu que, sous votre conduite, l'examen du point 5 de l'ordre du jour sera productif.

(Le Président)

J'aborderai maintenant les demandes faites par des Etats non membres en vue de participer aux travaux du Comité spécial. Les projets pertinents de décision concernant le point 5 de l'ordre du jour ont été distribués à la séance plénière du 16 février, et une autre distribution a lieu aujourd'hui. A cette séance plénière, mon prédécesseur avait fait remarquer que pour des raisons techniques liées aux consultations qui se tenaient alors, le secrétariat avait établi les documents de travail concernant les invitations aux Etats non membres en se référant aux organes subsidiaires pour les points 4 et 5 de l'ordre du jour. Naturellement, il n'y a plus lieu de tenir compte des références au point 4 de l'ordre du jour puisqu'une décision a déjà été prise à ce sujet. Nous ne prendrons donc en considération que le document de travail CD/WP.359 et ses additifs Nos 1 à 19 concernant le point 5 de l'ordre du jour. Pour faciliter la décision, j'énumérerai les pays cités dans ce document de travail qui demandent à participer à l'examen du point 5 de l'ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace" : Norvège, Espagne, Finlande, Suisse, Autriche, Irlande, Nouvelle-Zélande, Portugal, Danemark, Turquie, Sénégal, Grèce et Zimbabwe. Nous prendrons aussi une décision concernant la demande reçue du Chili, le projet de décision pertinent ayant aussi été distribué aujourd'hui sous la cote CD/WP.362. Comme il n'y a eu aucune objection à inviter les Etats non membres concernés à participer à nos travaux au titre du point 5 de l'ordre du jour, je suggère que nous considérions toutes les demandes ensemble. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte les projets de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je constate que le représentant de la Hongrie demande la parole.

M. VARGA (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de mars. Je suis convaincu que la Conférence progressera encore dans l'examen des points prioritaires de son ordre du jour, comme elle l'a fait jusqu'ici sous votre direction avisée.

J'ai demandé la parole pour faire quelques brèves remarques, au nom du Groupe de pays socialistes, au sujet du rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Au nom de notre groupe, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de vos efforts inlassables qui ont permis de surmonter les obstacles.

Le Groupe au nom duquel je parle a pris note de la position souple adoptée par le Groupe des 21 - comme nous venons de l'entendre il y a quelques instants -, qui a contribué pour beaucoup à résoudre le problème du rétablissement du Comité spécial.

(M. Varga, Hongrie)

J'adresse nos félicitations au Président du Comité spécial, l'ambassadeur Bayart de la Mongolie, et lui souhaite le succès dans l'exercice de ses responsabilités. Nous sommes certains que son expérience permettra d'accomplir de nouveaux progrès dans ce domaine important.

Dans sa résolution 43/70, l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé que la Conférence du désarmement accélère l'examen, sous tous ses aspects, de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en tenant compte de toutes les propositions et initiatives pertinentes. Elle a également recommandé que la Conférence reconstruite au début de sa session de 1989 un comité spécial chargé d'engager des négociations en vue de la conclusion d'une convention ou de plusieurs conventions sur la question.

Le Groupe de pays socialistes estime qu'il est plus que jamais temps de s'employer sérieusement à prévenir une course aux armements dans l'espace et d'accélérer les efforts multilatéraux à cet égard - en premier lieu ceux de la Conférence du désarmement.

Nous venons d'adopter une décision à propos du rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi qu'au sujet de son mandat. Nous nous félicitons que l'on se soit entendu sur le mandat malgré les difficultés connues, et que les travaux de fond du Comité puissent commencer - bien que le retard pris ne nous satisfasse guère. Le Groupe de pays socialistes ne saurait toutefois manquer de se déclarer déçu que le Comité spécial ait été empêché, durant ces dernières années, d'entreprendre de véritables travaux de négociation sur des questions fondamentales concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous estimons malgré tout que le Comité spécial sera en mesure d'accomplir un travail suivi grâce à un débat convenablement structuré et mené en vue d'établir la base des négociations futures sur le sujet. Le troisième point de son programme de travail en constitue le cadre approprié. Nous pensons que les travaux devraient être essentiellement orientés vers l'examen et l'évaluation quant au fond des propositions et initiatives existantes, l'accent étant mis sur la convergence de vues concernant des questions particulières. Selon nous, on pourrait s'appliquer sérieusement à élaborer des accords visant à prévenir efficacement une course aux armements dans l'espace.

Les idées et les initiatives avancées durant ces dernières années constituent une base solide pour des travaux fructueux au sein du Comité spécial. Nous espérons que les participants en feront bon usage.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Varga pour la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe socialiste et pour les paroles très aimables qu'il a eues à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. MARCHAND (Canada) (traduit de l'anglais) : Parlant au nom de mon groupe, je ferai tout d'abord part de ma satisfaction, puis de ma déception, après avoir appris ce matin que le Groupe des 21 avait accepté le consensus, comme on nous l'a annoncé ici même. Satisfaction pour commencer, parce que notre groupe, comme les autres, se réjouit évidemment du rétablissement du Comité spécial. Satisfaction aussi parce que nous notons la nature globale du mandat que nous avons adopté aujourd'hui pour définir les tâches du comité, et parce que ce mandat permet à toutes les délégations d'aborder les questions qu'elles considèrent importantes et urgentes. Satisfaction enfin parce que j'ai l'honneur d'annoncer que le Groupe occidental désire contribuer sans réserve aux travaux de ce comité.

Mais je dois dire aussi ma déception. La Conférence du désarmement doit répondre aux préoccupations fondamentales en matière de sécurité nationale de tous les pays qui y sont représentés. Ce n'est pas un exercice d'école que nous faisons, mais un travail réel, qui a une importance réelle. Singulariser une délégation et mettre en évidence sa position sur des questions importantes ne contribue guère à faire avancer nos travaux. Cela étant, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, ainsi que votre prédécesseur, l'ambassadeur Pugliese, de l'intérêt actif que vous avez manifesté pour la question qui, ce matin, a pu être réglée.

Enfin, je tiens à féliciter l'ambassadeur Bayart, à qui la Conférence vient de manifester sa confiance, et je tiens à l'assurer que mon groupe est prêt à coopérer pleinement avec lui.

LE PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Marchand pour la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe occidental. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Fan de la Chine.

M. FAN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous voir présider la Conférence du désarmement pour le mois de mars. La Chine et le Japon sont proches voisins et collaborent à l'heure actuelle dans de nombreux domaines. Mon pays s'est engagé à développer avec le vôtre des relations amicales et de bon voisinage stables et durables. Diplomate expérimenté, vous avez aussi une connaissance approfondie des questions de désarmement. Je suis persuadé que, sous votre direction avisée, les activités de la Conférence seront marquées par de nouveaux succès. La délégation chinoise est prête à coopérer étroitement avec vous tout au long de votre mandat. J'aimerais aussi saisir l'occasion de dire combien nous avons apprécié le travail remarquable qu'a fait votre prédécesseur, l'ambassadeur Pugliese, pendant le mois de février.

Dans ma déclaration de février, j'ai indiqué que la prévention d'une course aux armements dans l'espace devait être une nouvelle priorité en matière de désarmement. La Chine, qui a toujours affirmé que l'exploration et la mise en valeur de l'espace devaient viser des fins pacifiques, est opposée à une course aux armements dans l'espace. Elle a appuyé la résolution 43/70, relative à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, que l'Assemblée générale a adoptée à sa quarante-troisième session, et elle souhaite que soit rétabli dès le début de la session de 1989 un comité spécial doté d'un mandat adéquat pour négocier la conclusion d'un accord - ou d'accords, selon le cas - sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

(M. Fan, Chine)

Nous estimons que le mandat du Comité spécial devrait toujours pouvoir s'adapter à l'évolution des circonstances. Ces trois dernières années, la déclaration faite par le Président de la Conférence du désarmement au moment de la création du Comité spécial et partant sur le mandat de celui-ci s'est avérée utile. Cette année, les efforts du Groupe des 21 pour améliorer le mandat et rappeler les termes de la déclaration du Président étaient justifiés. En même temps, la délégation chinoise a noté que les différentes parties avaient encore des points de vue divergents sur la question. Nous apprécions à leur juste valeur la bonne volonté et la souplesse qu'a montrées le Groupe des 21, pour rendre possible le rétablissement du Comité spécial et la reprise de ses travaux le plus vite possible.

Pour que le Comité spécial soit en mesure d'engager ses travaux de fond dans les meilleurs délais, la délégation chinoise en appuiera le rétablissement sur la base du mandat actuel. J'aimerais aussi féliciter chaleureusement l'ambassadeur Bayart pour son accession à la présidence du Comité. Je suis persuadé que sous sa direction avisée celui-ci pourra faire de substantiels progrès.

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadeur Fan pour sa déclaration et pour les paroles très aimables qu'il a eues à mon égard et à celui de mon pays. Y a-t-il une délégation qui veuille intervenir maintenant ? Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole aujourd'hui pour expliquer la position de ma délégation sur la question d'une déclaration négociée du Président relative à l'adoption d'un mandat pour un Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ma délégation s'est opposée à pareille déclaration.

Notre position a toujours été que le statut d'un comité était inscrit dans le mandat adopté par la Conférence. C'est de toute évidence ainsi que le règlement intérieur de la Conférence du désarmement voit les choses. Quand on a proposé il y a deux ans que le Président fasse une déclaration après l'adoption du mandat du Comité spécial, ma délégation a accepté à contrecœur, pensant que s'il était légitime qu'un président expose son point de vue personnel sans que cela ait une incidence quelconque sur le mandat d'un comité ou sur ses travaux, d'autres risquaient de donner plus d'importance qu'il ne fallait à pareille déclaration.

C'est malheureusement ce qui s'est passé en 1987. Plusieurs délégations ont utilisé la déclaration du Président comme une annexe organique du mandat et le Comité a perdu beaucoup de temps à discuter de sa pertinence. Ensuite, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a fait un usage abusif de cette déclaration. Quand la question de la déclaration présidentielle s'est de nouveau posée au début de la session de 1988 de la Conférence du désarmement, ma délégation a dénoncé ces abus et, dans l'espoir que nos protestations avaient été enregistrées, nous avons de nouveau

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

donné notre accord à contrecoeur, soulignant qu'on ne saurait donner à la déclaration du Président plus de poids qu'elle n'en méritait, c'est-à-dire qu'il ne fallait pas y voir autre chose que l'expression du point de vue d'un seul représentant. Le Comité a été constitué, le Président a fait sa déclaration et l'écho de son marteau résonnait encore dans la salle que d'autres délégations s'en réclamaient déjà pour accorder plus d'importance à certaines parties du programme de travail du Comité qu'à d'autres. Cette expérience nous a convaincus qu'une déclaration négociée du Président relative au mandat du Comité spécial de l'espace entraînait une altération inacceptable du règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Elle est source de malentendus et amène une perte de temps; c'est pour ces raisons que ma délégation s'est opposée cette année à une déclaration présidentielle négociée. Nous n'en continuons pas moins de penser que le Président jouit de la prérogative d'exprimer son point de vue personnel et que les autres membres de la Conférence du désarmement et groupes de délégations ont le droit de faire connaître à tout moment leur position.

Ma délégation a joint sa voix au consensus sur le rétablissement d'un Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace doté d'un mandat qui lui permettra d'accomplir un vaste travail d'approfondissement et de se livrer à des tâches utiles et intéressantes. Nous nous réjouissons à la perspective de commencer ces activités dans les meilleurs délais sous la présidence avisée de notre distingué collègue, l'ambassadeur Bayart.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Friedersdorf pour sa déclaration. Un autre représentant voudrait-il prendre la parole ? Je n'en vois pas.

Je vous remercie tous de votre esprit de compréhension et de collaboration, qui nous a permis de nous passer de séance plénière officieuse avant de prendre des décisions sur le point 5 de l'ordre du jour. Je tiens à préciser que cela ne constitue pas un précédent et qu'à l'avenir, avant de prendre des décisions similaires, je vous consulterai par l'intermédiaire de vos coordonnateurs pour décider si nous pouvons nous passer de réunions officieuses.

Je vous invite maintenant à examiner le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires la semaine prochaine. Comme d'habitude, ce calendrier n'est donné qu'à titre indicatif et nous pourrons l'adapter aux exigences de nos travaux. Vous noterez qu'il est prévu dans le calendrier que la première réunion du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace se tiendra le mardi 14 mars à 15 heures, dans cette même salle de conférence. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Il n'y a plus d'autres questions à examiner aujourd'hui et je vais donc lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 14 mars à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 55.